

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} JUIN 2023

Date de la convocation : le 9 mai 2023
Nombre de membres titulaires en exercice : 9
Nombre de membres titulaires présents : 6
Nombre de membres suppléants présents : 0
Nombre de votants : 6
Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 1^{er} du mois de juin à 13h00, le Comité Syndical s'est réuni à l'Aéroport Albert Picardie et en visio-conférence, sous la présidence de Mme Virginie CARON-DECROIX.

Membres titulaires présents: Mesdames CARON-DECROIX Virginie, KUMM Valérie, Messieurs, BEAUVARLET Franck, BUISSET Christophe, PENAUD Guy, WATELAIN Michel
Pouvoir de Monsieur FOURNIER à Mme CARON-DECROIX

Membre titulaire absent : 3
Membres titulaires excusés : 3
Membre titulaire représenté par son suppléant : 0
Membre suppléant présent : 0
Membres votants : 8

Objet : PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU MEETING 2023

Dans le cadre de l'organisation du Meeting aérien 2023, la société bleu ciel organisation sollicite une subvention de fonctionnement. Comme nous l'avons évoqué lors de notre Débat d'Orientation Budgétaire 2023 puis entériné dans le Budget 2023, il est proposé, dans un souci de transparence et de simplification, de centraliser la subvention au niveau du SMAAP.

Ce soutien est indispensable à l'organisation d'un évènement de qualité, reconnu depuis de nombreuses années.

Aussi, afin de permettre l'organisation et le développement de cette manifestation importante pour le rayonnement de notre aéroport mais aussi bénéfique au dynamisme de notre territoire et de notre département, je vous propose d'accorder une subvention de 90 000 € telle que prévu au budget prévisionnel de l'organisateur.

La proposition de convention de subvention est jointe au présent rapport.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **Vote l'attribution d'une subvention de 90000€ au bénéfice de Bleu Ciel Organisation pour l'organisation du meeting 2023,**
- **Valide la convention d'attribution jointe**
- **autorise la Présidente à réaliser les démarches administratives nécessaires à l'octroi de cette subvention et l'autorise à signer la convention correspondante avec l'attributaire.**

La Présidente,



Virginie CARON-DECROIX